



Café-Philo, samedi 17 novembre 2018

Comment faire la paix ?

Quelques réponses avec Kant

Questions :

- Qu'est-ce que la paix ?
- Qu'est-ce que faire la paix ?
- Jusqu'où faut-il chercher à rester en paix ?
- Y a-t-il différents types de paix ?
- La paix est-elle un idéal ?
- Faut-il faire la guerre pour avoir la paix ?
- La paix est-elle toujours éphémère ?
- Le compromis est-il nécessaire à la paix ?
- Est-ce qu'on est condamnés à vivre entre guerre et paix ?

Présentation générale de Kant (1724-1804)

L'un des plus grands philosophes allemands : son œuvre, au 18^{ème} siècle, a marqué toute l'histoire de la philosophie. Dans le cadre de la morale, il a défendu une morale du devoir et s'est posé la question « que dois-je faire ? ». Pour lui, la seule chose que l'on peut regarder comme bon absolument est la bonne volonté, la bonne intention, pure et sans restriction. Ainsi, l'impératif catégorique désigne la volonté de faire le bien indépendamment des conditions, selon une loi. Si l'impératif de faire le bien était hypothétique, soumis à des conditions, il serait variable. La volonté d'instaurer la paix serait donc **l'un de ces impératifs catégoriques**. C'est ce dernier qu'il analyse dans son ouvrage *Essai philosophique sur la paix perpétuelle*.

La nécessité de l'idéal

La paix, c'est d'abord **l'état de droit** : telle est la thèse de Kant. Ce qui veut dire que **l'idéal** est le principe de la politique. Il n'y a de paix civile, entre les hommes, ou de paix entre les États, que dans la mesure où **l'idéal est le principe de la réalité** effective de leurs relations. Cette idée est assez vertigineuse si on pense aux relations humains et affectives : elles ne peuvent être pacifiées que si elles sont mues par un idéal commun, celui de la volonté de paix et du contrat de paix. Il faut vouloir la paix pour instaurer la paix. Or, la réalité historique des États n'est pas idéale : selon Kant, chaque État est posé à côté d'autres États qui veulent la puissance, le territoire, l'étendue. La réalité n'est pas idéale, mais c'est seulement par l'idéal qu'elle est parfois autre chose que la barbarie ou le despotisme. Peu importe si l'on n'atteint jamais l'idéal, il doit tout de même forger la réalité.

Conclusion de l'ouvrage *Doctrine du droit* (1797) : « Cette institution universelle et durable de la paix ne constitue pas seulement une partie mais la fin ultime tout entière de la doctrine du

droit dans les limites de la simple raison car l'état de paix est seulement un état où dans une multitude d'hommes voisins les uns des autres, le tien et le mien sont garantis sous des lois, et par conséquent ces hommes sont réunis dans une constitution ».

Le principe de la paix n'est donc pas l'expérience et les exemples, mais la **Raison** : c'est un idéal selon lequel le droit lie ou unit les hommes sous des lois publiques, idéal républicain dont la mise en œuvre ne doit pas se faire par révolution mais par **réforme**, de telle sorte que ses réalisations sont toujours en deçà de ce qu'il exige et qu'il demeurera toujours un idéal. Il ne faut pas tenter d'instaurer un état de paix parfait, au moyen d'une révolution : il est préférable, pour Kant, d'aménager **au fur et à mesure des compromis** un état de paix dans sa forme la meilleure. La nature inatteignable de l'idéal de paix ne lui enlève en aucun cas sa force, dans la mesure où elle instaure la **direction** dans laquelle se situe la société.

Pour Kant, toute paix entre Etats ou individus se réalise dans un état juridique, c'est-à-dire un état où les rapports des hommes sont réglés par le droit. Finalement on peut penser qu'entre les individus, les **promesses, contrats** moraux et tacites sont aussi des états juridiques. En revanche, on peut se demander ce qu'il penserait de la paix intérieure : peut-on établir avec soi-même un contrat juridique de paix ? Si la paix intérieure, c'est le fait que les parties de nous-mêmes vivent ensemble en harmonie, on peut se poser la question : est-ce qu'on obtient la paix intérieure par un contrat entre les différentes parties qui nous composent ? Pour le philosophe allemand, toute paix qui n'est pas aussi un état juridique est en réalité un état de guerre, où nul n'est garanti contre l'injustice. Ce n'est pas une véritable paix si elle peut être rompue à chaque instant : la paix réelle est durable, et se distingue ainsi des trêves, des suspensions d'hostilité ou des traités de paix vengeurs. Une paix établie dans le but de soumettre l'autre n'est pas une paix véritable car la paix est la dissolution des conflits et non leur continuation. Ainsi, le *Projet de paix perpétuelle* note d'emblée qu'un traité de paix ne vaut rien si ceux qui le concluent réservent « secrètement quelque sujet de recommencer la guerre ». « Un pareil traité, ne serait qu'une armistice, une suspension des hostilités et non la paix, qui signifie la fin de toutes les hostilités et à laquelle on ne peut accoler l'épithète *perpétuelle* sans commettre déjà un pléonasme suspect. » Un état où l'on s'attend à revoir naître les hostilités est un état de guerre, quelque longue ou calme que soit la période d'attente. Une véritable paix s'obtient pas une **alliance pacifique (*foedus pacificum*)** et non par un traité de paix (*pactum pacis*).

Pour Kant, cet idéal n'est absolument pas idéaliste : en effet, c'est du réalisme pur de considérer que sans la volonté d'être en paix, le monde serait soumis à la guerre.

L'état de paix et l'Etat républicain

La république est une institution produite par les hommes selon une idée ; la paix est un état des relations des hommes et des Etats réalisé selon cette idée.

L'état réglé par le droit, qui est l'état de paix, c'est l'état civil : il se distingue de l'état de nature par ceci que chacun y a renoncé à se faire justice lui-même. Au lieu que chacun n'y puisse compter que sur lui-même pour réclamer son propre droit et contraindre les autres à lui rendre ce qui lui est dû, c'est-à-dire à le reconnaître en tant qu'être libre, chacun se voit garanti dans ses droits même par la puissance publique. Chacun pouvant compter que son droit sera respecté, les hommes ne sont plus ennemis les uns des autres. Dire que les hommes sont égaux en droits revient bien à faire la paix entre eux par la reconnaissance réciproque de leurs libertés, et tel est le sens républicain de l'égalité devant la loi.

Kant établit que la paix repose sur la concordance de trois conditions à respecter ensemble :

- la liberté
- la loi : « l'égale soumission de tous à une législation
- l'égalité de droit

Il est nécessaire d'établir une constitution qui établisse ces principes et la loi de la paix universelle. Cela peut sembler difficile mais Kant pose l'hypothèse suivante : « Une multitude d'êtres raisonnables souhaitent tous, pour leur conservation, des lois universelles, quoique chacun d'eux ait un penchant secret à s'en excepter lui-même. Il s'agit de leur donner une constitution qui enchaîne tellement, l'une des

Paix et bonheur

Kant insiste sur l'idée qu'il est impossible de fonder sur le bonheur l'union des hommes dans le droit et la paix. En effet, on pourrait croire que tout le monde rechercherait la paix pour être heureux, mais ce n'est pas le cas. Mais si on soumet la paix au bonheur, on rend hypothétique et conditionnelle la nécessité de vivre sous un régime de paix légiféré. Si la paix repose sur l'intérêt des hommes et leur bonheur, on trouvera toujours des cas où il paraîtra plus utile de violer la loi ou même de refuser l'état civil. Pour qui par exemple n'est heureux que dans le risque et l'insécurité, la guerre peut paraître meilleure que la paix. On trouvera toujours des hommes qui préféreront l'insécurité à la sécurité.

L'universalité de la recherche du bonheur ne peut fonder l'universalité de la loi et de la paix. Car si tous en effet désirent le bonheur, tous ne s'en font pas la même idée. En revanche, tous peuvent avoir la même idée de la paix. Pour Kant, les limites du bonheur et de la liberté sont la loi et la paix : chacun est libre de faire ce qui lui plaît, pourvu qu'il agisse conformément à la loi car sans l'obéissance à la loi, la paix est mise en péril.

Cela dit, Kant n'était pas pacifiste : en effet, si pour lui, il n'y a pas de paix véritable sans le droit républicain, celui-ci mérité d'être protégé. Si par malheur la question se pose et qu'une république est menacée dans sa constitution, il n'est pas permis de préférer une paix despotique au droit. L'impératif catégorique de la raison exclut la guerre et exige que nous n'obtenions notre droit que par le droit, mais il ne saurait signifier que pour éviter la guerre, il est permis de renoncer au droit. Malheureusement, « les Etats ne peuvent jamais, pour défendre leur droit, engager un procès, et le champ de bataille est le seul tribunal devant lequel ils puissent plaider, mais la victoire ne décide pas le moins du monde la question de droit ». Jamais Kant ne dit que la **tranquillité** est préférable à la liberté ! Kant ne veut pas dire qu'on doit vouloir la paix à tout prix, même au prix du droit et de la liberté.

Paix, concorde, tranquillité.

Ainsi la paix fondée sur le droit n'est pas seulement négative, comme la tranquillité ; elle résulte de la libre et mutuelle reconnaissance ; bref, c'est une entente ou un accord voulu pour le principe. La tranquillité est un état calme, qui ressemble, en apparence à la paix, mais qui peut reposer sur des rapports de pouvoir, sur une absence de droits, sur un système de domination ou de violence. La paix se distingue de la tranquillité car elle est un état fondé sur l'accord de tous et le respect des droits de tous. Cette concorde fondée sur la raison est sans commune mesure avec la **concorde naturelle** (des bergers par exemple). La nature nous force à quitter la paix en nous jetant dans une concurrence effroyable. Kant a une vision pessimiste de l'humain, qui, selon lui, aimerait faire la guerre. Le voisinage des autres est déjà un souci en soi pour l'humain : pour les Etats également, « leur voisinage seul est déjà une lésion réciproque ». La guerre, c'est la **facilité** : « Cette facilité de faire la guerre, jointe au penchant naturel qui semble y porter les hommes dès qu'ils en ont le pouvoir, est un très grand obstacle à la paix perpétuelle. » La seule façon d'en sortir est l'insociable sociabilité, par laquelle chacun a

besoin de tous. Mais cette paix n'est qu'une torpeur animale, une existence paisible, tranquille, mais vide de sens. La paix est une réalité **culturellement construite**, issue d'un choix rationnelle et politique. « Pour les hommes, l'état de nature n'est pas un état de paix, mais de guerre sinon ouverte du moins toujours prête à s'allumer. Il faut donc que l'état de paix soit **établi**. »

Mais la nature elle-même nous pousse à établir un régime de droit :

« Nous avons pour garant de la paix perpétuelle l'ingénieuse et grande ouvrière, la Nature elle-même. Son cours mécanique annonce évidemment qu'elle a pour fin de faire naître **l'harmonie** parmi les hommes, la tirant, fût-ce contre leur intention, du sein même de leurs discordes. (...) Nous voyons en elle la manifestation d'une sagesse profonde et supérieure qui prédétermine le cours des choses et les fait tendre au but objectif et dernier du genre humain. (...) Nous ne saurions même l'en déduire par le raisonnement, nous ne pouvons que faire la **supposition de son existence**. »

La paix se réalise par l'**interdépendance** et l'union des intérêts des Etats : « L'idée du droit des gens suppose l'indépendance réciproque de plusieurs Etats voisins et séparés ; et quoique cette situation soit par elle-même un état de guerre, à moins qu'une union fédérative n'empêche les hostilités, la raison préfère pourtant cette coexistence des Etats à leur réunion sous une puissance supérieure aux autres qui parviendrait à la fin à la monarchie universelle. »

La paix véritable, fondé sur un regard vrai.

Qu'est-ce qu'une véritable paix ? La véritable paix est construite en mettant fin à tous les éléments qui ont posé conflit. Dans l'article 1 de son ouvrage, Kant distingue la paix de l'armistice : l'armistice est un arrêt momentané de la guerre, une suspension d'armes, alors que la véritable paix est la fin de toute hostilité. Une véritable paix éteint tous les griefs, tous les reproches, tous les sentiments négatifs : il faut donc, avant de pouvoir faire la paix, mettre à jour toutes les choses qui ont nourri la guerre. « Réserver de vieux griefs que la faiblesse des parties en lutte peut seule ajourner, pour les produire ultérieurement quand l'occasion paraîtra favorable, ce serait user d'une restriction mentale (*reservatio mentalis*). »